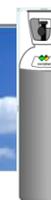




Association Française  
des Gaz Comprimés  
Membre de l'EIGA

www.afgc.fr



2010

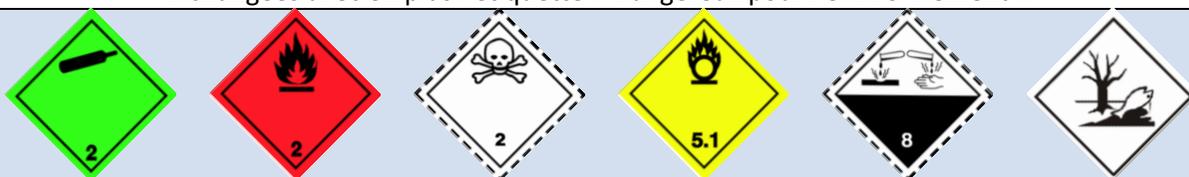
# Nouvelles informations sur les emballages



Au 1<sup>er</sup> décembre 2010 la réglementation pour le « classement, l'emballage et l'étiquetage » des gaz change à des fins d'harmonisation mondiale. Dans un premier temps elle n'est obligatoire que pour les gaz qui ne sont pas en mélange. Elle deviendra obligatoire pour les mélanges de gaz en 2015.

Les étiquettes sur les emballages, requises pour le transport des gaz sont inchangées avec en plus l'étiquette « Dangereux pour l'environnement »

Des nouvelles étiquettes pour indiquer aux utilisateurs des gaz les dangers non couverts par les étiquettes du transport



N° 2.2      N° 2.1      N° 2.3      N° 5.1      N° 8      Environnement

SGH 04      SGH 08      SGH 07

N° 2.2 : Gaz non inflammable, non toxique  
 N° 2.1 : Gaz Inflammable  
 N° 2.3 : Gaz Toxique  
 N° 5.1 : Matière Comburante, complète l'étiquette 2.2 ou 2.3, pour les gaz comburants  
 N° 8 : Matière Corrosive, complète l'étiquette 2.3 pour les gaz toxiques et corrosifs  
 Environnement : Matière dangereuse pour l'Environnement

SGH 04 : Gaz sous pression, en l'absence de l'étiquette N° 2.2  
 SGH 08 : Gaz présentant un Danger ou une Sensibilisation respiratoire ou Mutagène ou Cancérogène ou Toxique pour la reproduction ou Toxique pour certains organes cibles  
 SGH 07 : Gaz à Toxicité aiguë de catégorie 4 ou provoquant des Irritations cutanées, oculaires ou Sensibilisant cutané ou Toxique pour certains organes cibles ou Irritant pour les voies respiratoires ou à effet Narcotique

## DES NOUVELLES INFORMATIONS SUR LES BOUTEILLES ET AUTRES EMBALLAGES CONTENANT DES GAZ

Les mentions de **DANGER** ou d'**AVERTISSEMENT** ou d'**ATTENTION**, selon l'importance du risque  
Les conseils de prudence pour la **PRÉVENTION** lors de l'utilisation

Les informations requises par la réglementation du transport  
Les étiquettes du transport et les étiquettes supplémentaires des risques  
Les autres informations

Les conseils de prudence pour l'**INTERVENTION** en cas d'incident, de fuite, d'incendie, etc.  
Les conseils de prudence pour le **STOCKAGE**  
Les conseils de prudence pour l'**ÉLIMINATION**  
Les informations **SUPPLÉMENTAIRES**

### EXEMPLE POUR L'OXYGÈNE COMPRIMÉ

#### DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant

#### PRÉVENTION

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières dangereuses inflammables/matières combustibles  
Ni huile ni graisse sur les robinets et raccords

#### UN 1072 OXYGÈNE COMPRIMÉ



N° CE : 231-956-9

Quantité : 10 m<sup>3</sup> à pression atmosphérique et 15°C

Pression à 15°C, bouteille pleine : 200 bar

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE METTANT SUR LE MARCHÉ

#### INTERVENTION

En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger

#### STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé

#### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation

### EXEMPLE POUR L'ACÉTYLÈNE

#### DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Gaz extrêmement inflammable  
Explosif avec ou sans contact avec l'air

#### PRÉVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer

#### UN 1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS



N° CE : 200-816-9

Quantité : 7,7 m<sup>3</sup> à pression atmosphérique et 15°C

Pression à 15°C, bouteille pleine : 12 bar

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE METTANT SUR LE MARCHÉ

#### INTERVENTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger  
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger

#### STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé

#### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation  
Pour l'élimination de l'emballage, vous adresser à votre fournisseur ; l'emballage contient une matière poreuse qui dans certains cas contient de l'amiante

### EXEMPLE POUR L'HYDROGÈNE COMPRIMÉ

#### DANGER

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Gaz extrêmement inflammable

#### PRÉVENTION

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer

#### UN 1049 HYDROGÈNE COMPRIMÉ



N° CE : 215-605-7

Quantité : 9 m<sup>3</sup> à pression atmosphérique et 15°C  
Pression à 15°C, bouteille pleine : 200 bar

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE METTANT SUR LE MARCHÉ

#### INTERVENTION

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger  
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger

#### STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé

#### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation

### EXEMPLE POUR L'AZOTE COMPRIMÉ COMPRIMÉ

#### ATTENTION

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Asphyxiant à forte concentration

#### UN 1066 AZOTE COMPRIMÉ



N° CE : 231-783-9

Quantité : 10 m<sup>3</sup> à pression atmosphérique et 15°C  
Pression à 15°C, bouteille pleine : 200 bar

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE METTANT SUR LE MARCHÉ

#### STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé

#### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation

### EXEMPLE POUR LE DIOXYDE DE CARBONE

#### ATTENTION

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Asphyxiant à forte concentration

#### UN 1013 DIOXYDE DE CARBONE



N° CE : 204-696-9

Quantité : XX KG

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE METTANT SUR LE MARCHÉ

#### STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé

#### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Fermer le robinet après utilisation

**EXEMPLE POUR L'HÉLIUM COMPRIMÉ****ATTENTION**

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Asphyxiant à forte concentration

**UN 1046 HÉLIUM COMPRIMÉ**

N° CE : 231-168-5

Quantité : 10 m<sup>3</sup> à pression atmosphérique et 15°C  
Pression à 15°C, bouteille pleine : 200 bar

**STOCKAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé

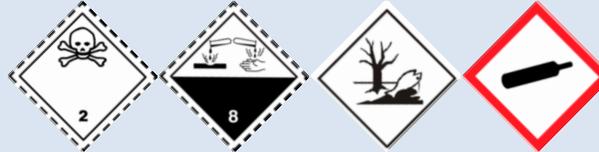
**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Fermer le robinet après utilisation

**COORDONNEES DE L'ENTREPRISE METTANT SUR LE MARCHÉ****EXEMPLE POUR L'AMMONIAC ANHYDRE****UN 1005 AMMONIAC ANHYDRE**

N° CE : 231-635-3

Quantité : 44 KG

**DANGER**

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Gaz inflammable  
Toxique par inhalation  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Très toxique pour les organismes aquatiques  
Corrosif pour les voies respiratoires

**PRÉVENTION**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols  
Éviter le rejet dans l'environnement

**INTERVENTION**

Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin

**STOCKAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé  
Garder sous clef

**ATTENTION : DES NOUVELLES « FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ » SONT MISES À VOTRE DISPOSITION PAR VOTRE FOURNISSEUR, CONSULTEZ LES**